SONARA
Fueling ambitions
SOCIETE NATIONALE DE RAFFINAGE S.A.
NATIONAL REFINING COMPANY LTD.

DÉCISION N°.....020...../SONARA/DG/CAB DU.....19 JUIL 2022.....

METTANT UN TERME PAR ANTICIPATION ET D'ACCORD PARTIES
AU MARCHÉ N°004.20(L_1)/M/SONARA/2020 DU 19/06/2020
PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE **Ets HENSO SERVICES**,
POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA RAFFINERIE ET DU MAGASIN GENOYER.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONARA,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;

Vu le décret n°73/135 du 24 mars 1973 portant création d'une Société Nationale de Raffinage ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu la résolution n°03/CA/2019 du 14 Janvier 2019 portant nomination d'un nouveau Directeur Général à la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;

Vu la résolution n°2/SONARA/AGE/07/2018 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2018 approuvant la modification des Statuts de la Société Nationale de Raffinage, mis en conformité avec la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu la résolution n°02/CA/2018, adoptant les Modalités de Passation des Marchés de la SONARA ;

Vu les résolutions contenues dans le procès-verbal de concertation du 05/05/2022 validé par le Chef de Service du Marché et le Cocontractant ;

Vu la correspondance n°DAG/DAC/351/2022 du 04/07/2022 portant demande de résiliation du Marché pour cause de non-conformité à la loi des finances 2022 ;

Vu les pièces versées au dossier,

DÉCIDE :

Article 1 : Il est mis terme par anticipation et d'accord parties, au Marché n°004.20(L_1)/M/SONARA/2020 du 19/06/2020 passé avec l'entreprise Ets HENSO SERVICES B.P. 3004 Douala ;

Article 2 : La présente Décision, qui prend effet à compter du 1er/08/2022, sera enregistrée, puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés Publics édité par l'ARMP, et partout ou besoin sera.

Le Directeur Général,

SOCIETE NATIONALE DE RAFFINAGE S.A. Directeur Général SONARA NATIONAL REFINING COMPANY LTD

Jean-Paul SIMO NJONOU

Ampliation:
(1)MINMAP - (2)ARMP - (3)Ets HENSO SERVICES - (4)CIPM/SONARA - (5)DARH/DJA - (6)DFC - (7)Chrono - (8)Archives